

Annexe 7

Tableau des amendes - Validé lors de la CPP du 20.06.2024

	Infractions légères	Infractions moyennes	Infractions graves
Très petit établissement De 1 à 20 collaborateurs	500.00	2'500.00	13'000.00
Petit établissement De 20 à 50 collaborateurs	1'000.00	3'500.00	15'000.00
Établissement moyen De 50 à 100 collaborateurs	1'500.00	4'500.00	17'000.00
Grand établissement De 100 à 200 collaborateurs	2'000.00	5'500.00	19'000.00
Très grand établissement Plus de 200 collaborateurs	2'500.00	6'500.00	20'000.00

Liste exemplative d'infractions légères

Léger préjudice pour le collaborateur

Pas de panneau

Pas de remise de CCT/cahier des charges

Liste exemplative d'infractions moyennes

Préjudice moyen pour le collaborateur

Non-respect partiel de l'art. 3 Engagement

Liste exemplative d'infractions graves

Grave préjudice pour le collaborateur

Non-respect des salaires minimaux

Non-respect du délai de résiliation

Non-respect de la durée du congé maternité

Non-paiement du salaire net notamment en cas de maladie/accident

Non-compensation des heures supplémentaires temps/argent